

## Votes nominatifs sur les motions

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Ortwin Depoortere à la ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique sur « les agressions à répétition de 'jeunes' contre des services de police et de secours à Bruxelles » (n° 34)

(développée en commission de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Migration et des Matières administratives du 14 octobre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Ortwin Depoortere (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée par Franky Demon (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 84 voix contre 47

2. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- Mme Katleen Bury au vice-premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord sur « le tribunal de Hal-Vilvorde"» (n° 41)

(développée en commission de la Justice du 14 octobre 2020)

Deux motions ont été déposées :

- une motion de recommandation a été déposée par Katleen Bury (Vlaams Belang)
- une motion pure et simple a été déposée Khalil Aouasti (PS), Katja Gabriels (Open VLD), Koen Geens (CD&V), Nathalie Gilson (MR), Claire Hugon (Ecolo-Groen) et Laurence Zanchetta (PS)

La motion pure et simple est adoptée par 87 voix contre 49